

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

VISIO CONFERENCE AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU 8 JANVIER 2021.

Le Directeur général a réuni aujourd'hui, en visio conférence, les organisations syndicales auxquelles il a présenté ses vœux pour 2021, des vœux collectifs pour un retour vers une vie normale.

Il est ensuite intervenu pour communiquer sur 3 sujets.

1 La réalité de l'épidémie va capter une partie de notre énergie et impacter nos missions pendant encore de longues semaines voire de longs mois en espérant que nous pourrions échapper à un durcissement des mesures actuellement en vigueur.

Aussi le télétravail continuera à être privilégié pour les prochaines semaines, même si les assouplissements pour les personnes en difficultés pour lesquelles un retour dans les services 1jour par semaine, à l'instar des préconisations annoncées par la ministre du travail pour le privé. Pour le Directeur général le télétravail 5j/5 à la DGFIP reste néanmoins marginal (A la DGFIP 5000 agents début décembre, autour de 4000 fin décembre). Dans le mois à venir, communication sera faite à partir de la Direction générale pour rappeler cette consigne du télétravail.

2 Le fonds de solidarité et les aides (200 000 € // 20 % du CA) mobilisent fortement de nombreux services de contrôle et la DGE en vue de l'échéance du 15 janvier prochain. 200 000 dossiers sont à l'examen et l'opération nécessite un traitement régulier et une attention toute particulière est apportée à sa volumétrie.

Le Directeur général a indiqué qu'à fin novembre 3,5 Mds d'euros avaient été versés au titre du fond de solidarité.

3 Le Directeur général a souhaité communiquer sur le Nouveau Réseau de Proximité au sujet duquel il se félicite de l'ouverture en ce début d'année des premiers services qui en sont issus. Pour lui, le télétravail rendu nécessaire par la crise sanitaire actuelle, est de nature à favoriser une transition douce pour les agents entre le service qu'ils ont quitté et le nouveau service qu'ils intègrent dans le cadre du NRP.

La **CFTC DGFIP** et l'ensemble des organisations syndicales ont pu exprimer un certain nombre de revendications et questionner le Directeur général.

1 La demande de report de la mise en place du NRP, génératrice de stress supplémentaire et amplificatrice du malaise des agents a été renouvelée. Elle s'est heurtée à la même fin de non recevoir de la part du Directeur général qui minimise le surcroît d'inquiétude lié à ces bouleversements dans la vie des agents.

2 La demande relative à l'octroi de journée d'autorisation d'absence aux agents lors des indisponibilités d'Helios les 15 et 22 janvier prochains (en parallèle à celle octroyée pour les indisponibilités de

novembre) a été rejetée par le DG. Il a toutefois précisé qu'il n'était pas pour autant question de faire revenir les agents en présentiel, comme plusieurs chefs de services l'ont envisagé.

3 Les inquiétudes manifestées par certains médecins de prévention constatant une diminution de la pratique des gestes barrières ont été relayées, de même que les interrogations liées à la tenue des oraux d'admissions des concours qui se déroulent en présentiel.

4 A une question relative à la présence d'agents sur la liste d'aptitude de B en A et ayant passé l'épreuve d'admission de l'examen professionnel de B en A laissant craindre une perte de potentialités déjà peu élevées de la LA, la Direction générale a précisé qu'il n'en serait rien. Ces potentialités seront préservées et un nouveau classement sera réalisé au besoin pour faire progresser, en cas de libération de place sur la LA, des agents non retenus initialement.

5 Une demande forte a été exprimée quant à la fourniture de données concernant les impacts du traitement du fond de solidarité sur les services mis à contribution. Le Directeur s'est engagé à fournir aux représentants des personnels les données relatives à la charge et la volumétrie.

6 Une demande de clarté et d'homogénéité des consignes en matière de recours au télétravail, de consignes relatives aux congés pouvant être pris par les agents en présentiel a été formulée.

7 Lorsque la **CFTC DGFIP** a demandé s'il était envisageable que la DGFIP s'insère dans un dispositif de vaccination Covid tel que celui mis en place pour le vaccin contre la grippe, le Directeur général a rappelé que l'actuel plan de vaccination Covid ne permettait pas de s'y insérer compte tenu des priorités vaccinales définies. Pour autant des contacts ont été pris au niveau du secrétariat général du ministère et directement auprès du ministère dans l'éventualité d'évolutions. Des précisions interviendront quant à la participation de la DGFIP à cette action dans le cadre d'une logique « employeur » lorsque la vaccination tout public sera d'actualité. Cette intervention pourrait s'inscrire dans une logique d'organisation territoriale.

Infos diverses :

Le projet d'agenda social du premier semestre sera proposé rapidement.

Le recrutement du DRH est intervenu. Il sera présenté courant janvier aux Directeurs, et prendra ses fonctions le 20 février.

Le sort des CTS 2020 non utilisés est toujours en suspend au niveau du secrétariat général du ministère.

La carte professionnelle sert toujours de justificatif de déplacement pendant le couvre feu, là où il est en vigueur.

Le niveau d'équipement permettant le télétravail se situe compte tenu des livraisons réalisées ou encore attendue entre 70 et 80 %.

La prochaine visio conférence avec le directeur général est prévue le vendredi 15 janvier

Pragmatisme et réactivité.

La CFTC est toujours à vos côtés.

N'hésitez pas à contacter vos correspondants.

<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>